



Annuaire Français de Relations Internationales
AFRI 2000, volume I
Editions Bruylant, Bruxelles

CUBERTAFOND Bernard , "Mohamed VI : Quel changement ?", AFRI 2000, volume I

Disponible sur <http://www.afri-ct.org/IMG/pdf/cubertafond2000.pdf>

Tous droits réservés - Centre Thucydide - contact : centre.thucydide@afri-ct.org

MOHAMED VI : QUEL CHANGEMENT ?

PAR

BERNARD CUBERTAFOND (*)

CHANGEMENT D'IMAGE OU CHANGEMENT DE FOND ?

Chacun a pu être frappé par la rapidité et la netteté des premiers gestes et décisions du nouveau souverain marocain après la mort de son père, le 23 juillet 1999. Dès les funérailles, contacts directs avec la population, comme pour couper une relation de peur réciproque; premier discours, le 30 juillet, avec un souci affiché envers les pauvres et les femmes; accueil officiel, le 3 septembre, de l'opposant Abraham Serfaty, poursuivi, emprisonné, puis banni par Hassan II, notamment parce qu'il ne reconnaît pas « *la marocanité incontestable du Sahara occidental* » érigé en dogme auquel il fallait adhérer pour éviter la répression et pouvoir participer à la vie politique officielle; voyage plébiscite du nouveau roi de Casablanca à Oujda, du 10 au 20 octobre, en passant notamment par les zones du Rif traditionnellement hostiles à l'ancien roi et, par représailles, ostensiblement délaissées par ce dernier; enfin, réduction des attributions du ministre de l'Intérieur, Driss Basri, après les émeutes d'El Ayoun (Sahara occidental) de septembre, durement réprimées selon l'ancienne tradition policière, puis, le 8 novembre, limogeage de cet homme qui, pour le compte d'Hassan II, était chargé des dossiers les plus délicats : notamment le Sahara occidental, le contrôle des populations et des territoires et, peut-être, aussi, ce que Hassan II avait appelé son « jardin secret », à savoir la répression, la terreur organisée, les longues rancunes et les terribles vengeances toujours justifiées par la consolidation du trône et l'unité du royaume, de Tanger jusqu'à la frontière mauritanienne.

Le nouveau roi éloigne les rumeurs, les préjugés anti-peuple, le climat de peur. Et il entend être à son tour, mais d'une manière plus proche et plus tolérante, à son tour pleinement le « patron ». Les médias occidentaux, avides de jeunesse, de mouvement et d'ouverture, captent les nouvelles images, les mariant avec d'autres, voisines et également conformes à l'air du temps libéral spectaculaire, telles les déclarations brillamment anticonformistes du président Bouteflika ou le jeune couple royal moderniste de Jordanie. Et c'est désormais la Tunisie relativement prospère mais répressive

(*) Professeur des Universités à Paris VIII.

du président Ben Ali qui devient le mauvais élève de la classe démocratique maghrébine. Toutefois les présentations manichéennes oublient de mentionner que la peur avait commencé à se dissiper du vivant d'Hassan II et qu'on pourrait aussi rapprocher les premiers temps royaux du père et du fils : en 1961, Hassan II était aussi un roi fringant, mobile, actif qui, d'ailleurs, commença par rédiger une constitution plutôt libérale. Mais alors il faudrait poursuivre le raisonnement et émettre l'hypothèse désagréable : à la longue Mohamed VI refusant, comme avant lui Hassan II, de se transformer en symbole et conduit à réprimer les dirigeants politiques cherchant à lui prendre la réalité du pouvoir, le despote éclairé ne pouvant admettre cette amputation.

Quoi qu'il en soit, les premières images de Mohamed VI relèguent celles d'Hassan II, les rendant répulsives : c'est le jeune, mobile, après le vieux, usé par 38 ans de règne, malade et las, le roi qui anticipe après celui qui démocratisait à reculons, au compte goutte, et comme à contre cœur, le roi allant vers les gens et affrontant les problèmes après le monarque enfermé dans le luxe des palais et des golfs, et faisant toujours attendre. Décidément, les dithyrambes qui ont immédiatement suivi la mort d'Hassan II sont bien oubliées ou refoulées. Et, sans conteste, Mohamed VI a réussi en trois mois à donner à la monarchie alaouite, enfin, une image libérale et démocratique, ce que son père n'avait pas réussi à faire en dépit de plusieurs gestes depuis 1990 : création d'un Conseil consultatif des droits de l'homme pour préparer la libération de nombreux prisonniers politiques, notamment en 1994 ; publication d'un livre témoignage (1) pour faire contrepoids au terrible acte d'accusation de Gilles Perrault, *Notre ami le roi* (2) ; nomination en 1998 d'un premier ministre socialiste, opposant de toujours, Abderrahmane Youssoufi ; promesse d'indemnisation des victimes d'abus de pouvoir en 1999 ; et même, lors de l'ultime voyage à Paris, à l'invitation du Président Chirac en tant qu'hôte d'honneur de la France pour le 14 juillet 1999 (1999, année du Maroc en France) l'aveu à Jean Daniel, dans le *Nouvel Observateur*, de ses « gaffes », « erreurs » et même « fautes » (3). Mais quoi qu'il fasse ou quoi qu'il dise, on soupçonnait toujours Hassan II de « ralentir, délayer, contenir » (4). Mohamed VI n'avait pas été associé par son père à l'exercice direct du pouvoir. On pouvait craindre dès lors son inexpérience politique. En réalité, il a pu observer tout son monde et il a reçu de son père – qui ne l'a en rien compromis – le formidable cadeau de la virginité politique ainsi d'ailleurs qu'un paysage politique dans l'immédiat relativement apaisé par l'intégration au moins relative de la plupart des forces d'opposition

(1) *La Mémoire d'un roi*, entretiens avec Eric Laurent, Plon, 1993. Sorti également au Livre de poche.

(2) 1990, Folio Poche.

(3) *Le Nouvel Observateur*, 8 juillet 1999.

(4) Claude PALAZZOLI, « La mort lente du mouvement national », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, 1972, pp. 233-251.

Reste la question : changement d'image ou changement profond ? On ne cherchera pas ici à nier la volonté royale de changement profond et les évolutions déjà significatives mais à se demander quelle est la marge de manœuvre réelle du nouveau roi. Sur cette bonne voie démocratique quels pourraient être les difficultés et les butoirs qui suivront un état de grâce relativement normal après un long règne de 38 ans marqué par de terribles querelles mais très intelligemment alimenté par des décisions et gestes courageux rapides et tranchants. Au niveau intérieur, de quelle démocratisation pourra-t-il s'agir alors que le régime s'intitule déjà monarchie constitutionnelle mais qu'il n'a – avec notamment l'allégeance au commandeur des croyants et l'article 19 de la Constitution, supra-constitution donnant au roi le pouvoir prépondérant (5) – traditionnellement rien à voir avec ce que recouvre la notion en Espagne, en Belgique ou encore au Royaume-Uni. Dans un régime de tradition autoritaire, marqué par des liens d'allégeance personnalisés et des comportements tribaux, au sein d'une population souvent très pauvre (6) et analphabète, le suffrage universel peut-il rapidement devenir source fondamentale de pouvoir et alors, d'ailleurs, que deviendrait la fonction royale ? Au niveau extérieur, les relations maroco-algériennes vont-elles enfin se décrisper comme elles commençaient à le faire du vivant d'Hassan II et juste après l'élection d'Abdeldaziz Bouteflika au printemps 1999, et la question du Sahara occidental pourra-t-elle se régler alors que la consultation référendaire des populations concernées, acceptée par le Maroc et le Polisario depuis 1991, semble impossible à organiser sans doute parce que ce serait une mauvaise solution, donnant brutalement un vainqueur et un vaincu, précédée par une mauvaise procédure, la présentation des votants devant être faite par chaque camp, et chaque camp pouvant contester la liste des votants cooptés par l'autre. Toutes ces questions, intérieures et extérieures, sont liées comme on l'a vu dans le passé : un régime autoritaire (au Maroc comme en Algérie) a en effet un besoin constant d'ennemi extérieur, bouc émissaire, et, d'ailleurs, Driss Basri, l'homme symbole déchu de la culture autoritaire marocaine, passait pour être plus que méfiant lors des rapprochements entre les deux pays. Chaque pays, dans une optique il est vrai à courte vue, trouve intérêt à entretenir une tension et une cause sacrée unificatrice : le Sahara occidental est devenu Alsace Lorraine inséparable pour le Maroc et, pour l'Algérie, objet d'identification dans son culte sacré de l'indépendance puis moyen d'affaiblir le rival (7). Fin 1999 les ini-

(5) Article 19 : « le roi, commandeur des croyants, représentant suprême de la Nation, symbole de son unité, garant de la pérennité et de la continuité de l'État, veille au respect de l'Islam et de la Constitution. Il est protecteur des droits et libertés des citoyens, groupes sociaux et collectivités ». Sur le pouvoir prépondérant du roi, voir Bernard CUBERTAFOND, *Le Système politique marocain*, L'Harmattan, 1997.

(6) « Le quart de la population vit au-dessous du seuil de pauvreté ; près du quart de la population active est au chômage avec une proportion élevée de diplômés ; 60 % de la population est analphabète, et la dette publique dévore près de 40 % du PIB et plus du quart des revenus à l'exportation. » Abdellatif EL AZIZI, « L'espoir ressuscité », *Maroc Hebdo*, 15 novembre 1999.

(7) Voir Bernard CUBERTAFOND, *La République algérienne démocratique et populaire*, PUF, 1979, et *L'Algérie contemporaine*, PUF, Que sais-je (4^e édition), 1999.

tatives libérales de Mohamed VI et les propos variables mais parfois conciliants du président Bouteflika orientent plutôt la perspective, en dépit d'aléas et de résistances qu'il faudra surmonter vers une libéralisation relative, l'établissement de relations normales avec l'Algérie, et partant, vers une position plus commune et plus féconde face à l'Union européenne, et peut-être vers une solution imaginative au Sahara occidental. Nous cherchons ici à préciser les perspectives et aléas.

CHANGEMENT DE RÉGIME OU CHANGEMENT DANS LE RÉGIME ?

Hassan II a réussi à organiser la cohabitation de deux régimes en gardant le contrôle de l'ensemble (8). Le fondement est constitué par le système classique du Makhzen (9), renforcé, modernisé, avec le roi en tout prépondérant, l'allégeance des groupes et des tribus en échange de protection et d'intégration, et un contrôle policier et clientéliste de l'ensemble par un réseau hiérarchique géré pour le compte du roi par le ministre de l'Intérieur, ministre à tout faire, œil et bras du roi, version moderne du grand vizir. Ce premier système tient par une pyramide hiérarchique allant du roi au contrôleur local, le makkadem, via le ministre de l'Intérieur, les gouverneurs et les caïds. Il correspond à la formule napoléonienne « *l'autorité vient d'en haut, la confiance vient d'en bas* », mais cette autorité est ici de nature traditionnelle, charismatique et religieuse.

L'autre système a toujours été présent sous Hassan II, au moins comme apparence, paravent et alibi démocratique, mais il a été plutôt mis en sommeil entre 1965 et 1991-1993, les partis politiques ayant cherché à l'utiliser pour saper l'autorité primordiale du roi et celui-ci avançant qu'il pouvait miner la nécessaire union sacrée dans l'affaire du Sahara occidental. Depuis la Constitution de 1996 il a pris plus d'importance, à l'initiative et sous le contrôle de Hassan II qui a instillé des éléments démocratiques : rôle moins soumis du Parlement, redevenu bicaméral; nomination en 1998, à la tête d'un gouvernement composite mais incluant notamment les rivaux alliés traditionnels de l'opposition, l'Istiqlal et l'USFP, du premier secrétaire de cette Union socialiste des forces populaires, au motif de ce parti avait, selon les résultats officiels, obtenu le plus de sièges aux élections législatives de 1997. On a donc, aussi, une approche de régime parlementaire classique : élections législatives, plus ou moins régulières, gouvernement nommé par le roi et tenant plus ou moins compte des résultats de celles-ci et également

(8) Voir Bernard CUBERTAFOND, *Le Système politique marocain, op. cit.* (note 3), notamment le chapitre III : « L'ombre du roi ».

(9) Traditionnellement, c'est « le magasin où l'on garde l'impôt en nature et par extension, trésor » (Abdallah LAROUÏ, *Les origines sociales et culturelles du nationalisme marocain, 1830-1912*, Casablanca, Centre culturel arabe, 1993, p. 67); c'est devenu l'appareil royal fabriquant de l'allégeance en utilisant le charisme royal, la menace, la cooptation et le droit d'accéder avec sources d'enrichissement.

responsable devant la Chambre des représentants. Toutefois, même si on s'est éloigné, à la fin du règne d'Hassan II du parlement théâtre mis en scène par le roi et son régisseur, le ministre de l'Intérieur, de ce « *parlement imaginaire* » qui avait été brillamment décrit par Alain Claisse (10), le système parlementaire reste au Maroc loin de sa maturité : il a eu tendance à devenir un appendice présentable du Makhzen, des personnalités et des groupes devant leur place dans l'hémicycle aux résultats électoraux issus du ministère de l'Intérieur et celui-ci suscitant des vocations politiques, des scissions partisans, et des partis trouble-fête ; les électeurs pauvres restent tentés de vendre leurs voix et la pression des notables et des caïds contribue à reproduire au niveau local le système autoritaire de l'allégeance ; les partis sont encore mal structurés, et le ministère de l'Intérieur a multiplié, pour faire pièce à l'Istiqal et à l'USFP, des partis paravents, sans orientation précise, et qui constituent ce qu'on appelle aujourd'hui l'opposition ; les élections ont toujours été truquées pour masquer la désaffection des électeurs et pour aboutir à des configurations politiques manipulables et d'ailleurs, à ce jour, tout le monde a pu, à un moment ou à un autre y trouver son compte, et notamment les notables de droite et de gauche rassurés par la pratique des circonscriptions réservées et des quotas de sièges attribués aux partis. Le multipartisme reste donc confus, les partis sont souvent inconsistants et les élus, en fonction des opportunités, sont volontiers scissionnistes et volatiles.

Sous Mohamed VI va donc se re-poser la question démocratique de fond : les élections législatives – en principe en 2002, mais le roi peut aussi dissoudre, voire, comme l'a fait souvent son père, faire prolonger le mandat des représentants en invoquant quelque autre priorité nationale – vont-elles devenir politiquement déterminantes (11). Ou bien le système parlementaire restera-t-il un instrument d'intégration élargi à la plupart des tendances, un facteur, parmi d'autres, de diversification et de rotation des élites, de toutes façons nécessairement allégeantes et respectueuses des perspectives tracées par le roi ?

Vie politique dans « *l'ombre du roi* », acteur politique primordial ou indépendante d'un roi symbole. Pour l'instant on peut simplement remarquer que Mohamed VI a moins besoin que son père de la caution d'un premier ministre socialiste puisqu'il incarne, à lui seul, aux yeux de l'opinion nationale et internationale, le respect de l'État de droit et une orientation sociale. Il peut donc être tenté de constituer un gouvernement moins paralysé par

(10) « Le Parlement imaginaire », in, *L'expérience parlementaire du Maroc*, éditions Toubkal, Casablanca, 1985.

(11) Sur les élections et référendums au Maroc, voir Bernard CUBERTAFOND, Maroc, *Dictionnaire du vote*, sous la direction de Pascal PERRINEAU et Dominique REYNIÉ, à paraître aux PUF. Lors de sa première rencontre télévisée avec la presse (2M, le 8 décembre 1999), le nouveau ministre de l'Intérieur, Ahmed Midaoui, a notamment assuré que ceux qui essaieraient d'acheter des voix « iront en prison ». Voir *Maroc-Hebdo*, 10 décembre 1999.

des dissensions internes, qui pourrait d'ailleurs être toujours présidé par un leader socialiste puisque l'USFP est le parti le plus représenté à la Chambre des représentants et puisque le roi est très concerné par les problèmes sociaux. En tous cas ses premiers actes ne sont pas ceux d'un roi qui, conformément à la tradition des monarchies constitutionnelles classiques, ne gouverne pas. On peut tout au contraire discerner un despote éclairé d'orientation sociale et libérale : il donne des instructions au gouvernement (réforme de l'enseignement en supprimant peu à peu la gratuité pour les milieux aisés dans le secondaire et le supérieur, comme l'avait déjà préconisé son père (12)); il critique fermement l'administration qu'il accuse d'immobilisme (13), manière de dire que ses bonnes instructions ne sont, hélas, pas suivies, après avoir commencé par dire, dès son avènement, qu'il ne peut pas, à lui seul, tout améliorer, ne disposant pas de « baguette magique »; il renforce sa légitimité auprès de l'ensemble de la population en allant au devant d'elle dans l'ensemble du royaume, avec un souci de communication, et sans ostracisme à l'égard de telle ou telle région; il indique que ses sujets – mais ne devrait-on pas dire plutôt aujourd'hui ses citoyens-sujets? – doivent être respectés quand ils s'expriment en manifestant et donc qu'il faut cesser de réprimer aveuglément et de faire violence dans les commissariats et les prisons; il garde, ou prend, le contrôle du ministère de l'Intérieur en remplaçant Driss Basri, qui ne sera donc pas tuteur omniscient et omnipotent, par un subordonné, homme d'expérience qui ne devrait pas être tenté d'avoir une politique personnelle, l'ancien directeur de la sûreté, Ahmed Midaoui, qu'il flanque d'un secrétaire d'État à l'Intérieur très proche de lui, ex-condisciple au collège royal, Fouad Ali Al Himma; il nomme à la tête de la télévision nationale, très marquée par son absence d'ouverture et ses signes d'adoration aveugle du monarque, un homme de communication connu, Faïçal Laarachi, qui pourrait la mettre en phase avec l'époque, et à la tête de l'agence de presse nationale, en crise, un autre ex-condisciple du collège royal, Mohammed Yassine Mansouri; après les émeutes d'El Ayoun, en septembre 1999, il nomme un nouveau représentant auprès de la mission des Nations Unies, la MINURSO (un agent des Affaires étrangères et non de l'Intérieur), confie le maintien de l'ordre dans la ville à l'armée en lieu et place de la police, honnie pour sa brutalité, et envoie des ministres de confiance (affaires étrangères, justice, économie, et non plus intérieur) s'enquérir des difficultés concrètes des populations avec ordre de les régler, et de sortir du tout répressif pour faciliter leur intégration réelle du royaume et, bien sûr, leur vote favorable au Maroc lors de l'éventuel référendum d'autodétermination. On a donc le sentiment qu'il dirige l'exécutif plus que le premier ministre, bien qu'il l'ait, dès son avènement, confirmé dans ses fonctions, et lui ait marqué publiquement son respect.

(12) Discours à l'ouverture de la session parlementaire, le 8 octobre 1999.

(13) *Ibid.*

D'autant que le champ d'action du gouvernement a été encore réduit avec la création de commissions nommées par le roi et en charge de questions fondamentales : la réforme de l'enseignement; le suivi des affaires sahariennes; la gestion des fonds importants provenant de la vente de la deuxième licence de téléphone portable; l'indemnisation des victimes de la répression ou de leurs familles. D'autant, aussi, que Mohamed VI garde, voire accentue, le contrôle royal sur les secteurs de souveraineté ou les secteurs clé : l'armée qu'il dirige, comme son père, directement, sans l'intermédiaire d'un ministre, et qu'il doit assez bien connaître ayant été, auparavant, « *coordonnateur des bureaux et services de l'état-major général* », l'intérieur, les affaires étrangères, la justice, les affaires religieuses, la communication et l'information. C'est le palais royal qui a organisé le retour d'Abraham Serfaty; le Premier ministre n'a été qu'informé des remplacements au ministère de l'Intérieur; le ministre de la communication, Istiqlal Mohamed Larbi Messari, n'est pas intervenu lors des passations de pouvoir à la télévision marocaine et à la MAP et alors même que l'Istiqlal par la voix de son principal dirigeant, Abbas El Fassi, venait d'attaquer le gouvernement notamment sur ce terrain, comme pour proposer au roi ses services directs et tenter de prendre le contrôle (14).

Fin 1999 c'est le roi qui contrôle l'essentiel, les partis restant soumis. Et le gouvernement est subordonné ou absent, ce qui rapproche le Maroc de l'Algérie, avec toutefois une nuance fondamentale : on est sûr que le roi du Maroc peut se faire obéir et qu'il n'est pas sous tutelle. Mais Mohamed VI ne devra-t-il pas se décharger sur un homme de confiance parce que la tâche, ainsi comprise, est énorme et parce qu'il ne peut trop s'exposer directement et doit donc disposer d'un fusible. Si ce double-exécutant n'est pas un premier ministre, celui-ci devant plutôt être choisi, en fonction des variations électorales, dans le cercle politique des élus, ne verrait-on pas le retour du système du grand vizir, mais cette fois, et si c'est possible sur le long terme, dans une optique progressiste et populaire? Ceux qui, à l'Istiqlal et l'USFP, pouvaient secrètement penser qu'il fallait prendre place et se familiariser avec les affaires gouvernementales sous Hassan II pour pouvoir, enfin, réduire le pouvoir royal sous Mohamed VI, doivent déchanter : il n'est pas question d'une constituante qui renforcerait les pouvoirs des élus et des partis et, au contraire, on a un monarque qui gouverne et qui s'est doté d'une légitimité populaire renforçant l'allégeance des notables de toutes origines – économiques, politiques, religieuses – et pouvant même, si elle venait à faiblir, la supplanter. Mohamed VI s'est mis assez habilement en position de faire endosser aux révoqués les erreurs et turpitudes passées, et au gouvernement actuel l'immobilisme et la bureaucratisation qu'il

(14) Lettre ouverte de Abbas El Fassi à Abderrahmane Youssoufi critiquant l'action du gouvernement auquel, pourtant, l'Istiqlal participe. Et conférence débat, le 21 octobre 1999, à Rabat, sur le secteur de l'information, avec Abbas El Fassi, et le ministre Mohamed Larbi Messari. Voir *Maroc-Hebdo*, 29 octobre 1999.

dénonce. Face à lui les deux partis issus du « Mouvement national » (opposition au protectorat et revendication d'indépendance) pèsent beaucoup moins qu'en 1961, leur légitimité, historique et religieuse pour l'Istiqlal, historique et sociale pour l'USFP, ayant été usée par le temps et leur crédit ayant été entamé par l'intégration progressive dans le système de domination par la force, la manipulation et l'octroi de places de Hassan II. Mais les temps ont changé et il s'agit pour le nouveau monarque d'intégrer d'autres forces et de déminer d'autres terrains.

L'ISLAMISME, LA PAUVRETÉ ET LE COMMANDEUR DES CROYANTS

Le rendez-vous électoral éclaircira donc la question de la nature du régime et décevra peut être les démocrates orthodoxes et prématurés. Mais il y aura pour Mohamed VI, après l'état de grâce, un deuxième rendez-vous, social, plus déterminant, en tous cas, plus vital pour beaucoup de marocains pauvres avant tout soucieux de libertés « réelles » et qui peuvent regarder comme lointain, nanti, méprisant et corrompu l'ensemble selon eux constitué par la haute administration, les milieux d'affaires, et le personnel politique, toutes tendances confondues. Le prince Sidi Mohamed s'était fait connaître par ses œuvres sociales et Mohamed VI a affiché son souci des pauvres dans sa première allocution télévisée, le 30 juillet 1999 : « *Nous accorderons notre attention également au problème de la pauvreté dont souffre notre peuple. Nous œuvrerons avec l'aide et l'assistance de Dieu, à en réduire l'acuité et l'impact. À cet égard, mon père, que Dieu ait son âme, m'avait honoré en acceptant la proposition de créer une institution à laquelle il avait donné le nom de Fondation Mohamed V de solidarité qui voue son action aux affaires des pauvres, des nécessiteux et des handicapés. Nous nous sommes engagés à activer le rôle de cette institution et à l'entourer de notre entière sollicitude et de notre soutien* ». Mais est-ce la bonne réponse ? De quelle marge de manœuvre dispose le roi pour combattre, réellement, la pauvreté et ne risque-t-il pas de décevoir de fortes attentes et, partant, de renforcer les islamistes dont il reprend pourtant les thèmes (partage, solidarité, égale dignité devant Dieu, lutte contre la corruption et l'abus de pouvoir, nécessité des œuvres). Autrement dit, le Commandant des croyants ne doit-il pas, s'il veut désamorcer la contestation islamiste, réussir des avancées sociales réelles au détriment des nantis qui le soutiennent et qui le servent, et dont la monarchie a jusqu'à maintenant assuré l'arrogante prospérité ?

Pour l'instant, Mohamed VI s'est seulement manifesté sur le plan des œuvres sociales qui, il est vrai, sont le terrain d'action des mouvements islamistes, cherchant ainsi à sécuriser, assister et intégrer des populations démunies. Il a présidé la campagne de la Fondation Mohamed V « Unis pour aider les démunis » (du 1^{er} au 17 novembre 1999) et l'on peut attendre de

lui quelques gestes spectaculaires à l'égard des pauvres, en décembre 1999 et janvier 2000 pendant le Ramadan, puisque l'on connaît sa sollicitude à l'égard des difficultés sociales qui lui sont signalées. Mais il a confirmé un gouvernement connu surtout pour ses bonnes intentions et dans son discours au Parlement du 8 octobre, il a confirmé la voie libérale et capitaliste (15); sa dénonciation de l'immobilisme, de la bureaucratie et de la corruption peut être interprétée tout autant comme un écho aux orientations de la Banque mondiale (la bonne gouvernance) qu'aux préoccupations des islamistes (la purification). De plus, le Maroc ne s'est pas engagé à défendre, lors des négociations de l'OMC à Seattle, le volet social que lui a présenté la France lors de la visite au Maroc de Lionel Jospin (début novembre 1999). Le Maroc, en effet, subit la concurrence de pays dans lesquels la main d'œuvre est encore plus maltraitée; plus cher que, par exemple, le Laos ou Madagascar, il craint, lui aussi, les délocalisations.

Il serait pourtant peut-être possible d'aller plus loin, au-delà des œuvres, dans le domaine de la redistribution. À cet égard, il faudra être particulièrement attentif à l'emploi des sommes très importantes (11 milliards de dirhams, soit plus de 6 milliards de francs pouvant donner une capacité d'emprunt au moins double) produites par la vente à un consortium à prédominance portugaise et espagnole d'une deuxième licence de téléphonie mobile. Cette rentrée financière, bien supérieure aux prévisions initiales, servira-t-elle à combler les déficits et à nourrir la corruption, sera-t-elle disséminée et perdue en route comme le pensent déjà de nombreux sceptiques. Son emploi sous le contrôle d'une commission nommée par le roi sera-t-il vraiment transparent, conformément à sa promesse. Et vers quoi sera-t-il orienté? Très largement vers la construction d'équipements sportifs et de prestige destinés à servir la candidature du Maroc à l'organisation de la Coupe du monde de football de 2006, ou plutôt vers des programmes d'équipement destinés aux populations pauvres des campagnes et des villes, très délaissées : construction de logements décentes, amélioration des routes et des pistes dans les profondeurs du pays, désenclavement, accès à l'eau courante, électrification rurale, accès mieux assuré, pour les filles comme pour les garçons, à une scolarité de niveau convenable; accès partout et pour tous aux soins. Dans un premier temps, la popularité du roi peut résulter de ses seules sorties en public au devant des populations longtemps délaissées. Mais il lui faudra certainement ensuite associer son image à des réalisations améliorant concrètement le sort de ses citoyens-sujets.

(15) Notamment :

– « l'embauche ne doit pas être du seul ressort de la fonction publique. Notre jeunesse doit investir dans le secteur privé sans le moindre complexe vis-à-vis de notre système d'enseignement dont nous avons l'honneur de figurer parmi les lauréats »;

– « nous exhortons donc nos jeunes à retrouver confiance en eux-mêmes et à faire preuve d'esprit d'initiative et de créativité ».

D'autre part, une gestion plus respectueuse de la fiscalité et des finances publiques pourrait également permettre de dégager des sommes importantes à redistribuer. Mais Hassan II avait déjà dénoncé assez brutalement l'incivisme des marocains s'arrangeant pour échapper à l'impôt en dépit de fortunes souvent criantes. Dans son dernier livre, *Islamiser la modernité*, Abdessalam Yassine, toujours maintenu arbitrairement en résidence surveillée dans sa maison de Salé, insiste particulièrement sur le partage : « *la justice et le droit garanti de chacun sont les deux conditions de stabilité sociale dans un État de droit. La communauté de foi doit garantir le minimum vital d'équité pour que nul ne soit lésé, et pour que tout un chacun puisse participer à l'effort commun, sachant qu'il est en sécurité. Les injustices exercées sur nous de l'extérieur ne sont que le juste châtement que méritent les injustices que nous exerçons sur nous-mêmes* » (16). Le reclus forcé de Salé qui avait admonesté Hassan II dès 1973, l'appelant même à demander pardon, conteste la fonction de commandant des croyants attribué au roi par l'article 19 de la Constitution (17). Alors que, aujourd'hui, en sourdine, des tendances de l'USFP et de l'Istiqlal souhaitent commencer par une dégradation politique du roi avec l'adoption d'une monarchie constitutionnelle classique, pour Yassine, l'essentiel réside dans sa dégradation religieuse : il ne devrait plus être qu'un croyant parmi d'autres sous l'autorité de la loi religieuse, rappelée par les pieux savants qui sont les vrais guides. Et, ainsi, Yassine rappelle le verset du Coran : « *Dieu ordonne la justice, la bonne œuvre, la générosité envers les proches. Il proscrit la turpitude, les actes répréhensibles, la démesure. Il vous exhorte et vous conseille afin que vous réfléchissiez. Soyez fidèle au pacte contracté avec Dieu et ne violez pas vos serments après les avoir solennellement prêtés et après avoir appelé Dieu comme garant de votre bonne foi. Dieu connaît vos agissements* » (18).

On comprend donc l'embarras du régime face à cet irréductible. Il refuse de s'en remettre à la sollicitude du nouveau roi comme l'a fait sobrement Abraham Serfaty, faisant savoir que c'est plutôt à l'appareil gouvernemental de formuler une demande d'excuse. Il refuse l'intégration au système contrairement à d'autres personnalités islamistes qui ont accepté le cadre makhzien d'un parti réactivé pour l'occasion, le Mouvement populaire, démocratique et constitutionnel du docteur Khatib, devenu parti de la Justice et du Développement, disposant de dix députés et d'un groupe à la chambre des représentants, et pouvant même participer à la majorité gouvernementale appuyant le gouvernement Youssoufi. Il refuse même la dissimulation ou le double jeu qui peut être avancé en coulisse pour justifier les

(16) Éditée par l'auteur, Al Ofok impression, distribué au Maroc, 334 pages, p. 250. Yassine est le chef de l'important mouvement islamiste, non reconnu officiellement, Al Adl Wal Ihsane (Équité et bienfaisance).

(17) Voir Mohamed Tozy, *Monarchie et islam politique au Maroc*, Presses de la FNSP, 1999, notamment pages 68 à 102.

(18) *Islamiser la modernité*, op. cit., p. 251. Versets 90-91 de la sourate an nahl.

personnalités qui ont accepté de prendre ainsi place. S'il veut être cohérent avec sa proclamation de l'État de droit, le régime doit mettre fin à l'assignation sans fondement légal de Yassine, qui constitue, selon les catégories de l'État de droit, un abus de pouvoir et une voie de fait. Mais, s'il se focalise sur la fonction royale de commandeur des croyants l'appareil d'État peut-il admettre une concurrence aussi radicale? D'autant que lorsque, en décembre 1995, le ministère de l'Intérieur l'autorisa à sortir de sa maison, cela provoqua des mouvements de foule; il fut deux jours plus tard contraint, à nouveau, de rester chez lui, pour que – dira avec un formidable culot le ministre de l'Intérieur – soit assuré sa protection!

On le voit, la contestation islamiste est difficile à déminer. Elle se manifeste sur plusieurs fronts; et, sur chacun d'entre eux, elle peut rencontrer le soutien d'autres forces politiques.

– Le front social : les classes possédantes marocaines (l'expression est floue et fait cliché éculé; mais la réalité est là, massive) très heureuses de l'image rénovée du Maroc et, au moins au départ, très entichées de leur nouveau roi, jeune et moderne, ne sont pas encore prêtes à une redistribution de type social-démocrate, qui a pourtant permis ailleurs, avant la libéralisation mondiale qui crée de nouveaux écarts internes, un certain apaisement social. Il lui est plus facile d'afficher le badge à 5 dirhams de la Fondation Mohamed V et de donner un peu plus de miettes aux pauvres, par exemple à chaque Ramadan. Or, les islamistes centrent leur discours sur le partage et ils sont relayés sur ce terrain notamment par les forces de gauche.

– La question du commandeur des croyants : pour les islamistes, le roi doit être, en matière religieuse, plus guidé que guide. Et ils regrettent, comme plusieurs à l'USFP et à l'Istiqlal, que Hassan II ait introduit cette affirmation dans l'article 19 et, surtout, qu'il l'ait traduite par guide en tout actif et primordial et non par autorité morale et charismatique en retrait. Les islamistes, l'Istiqlal, l'USFP et les autres forces de gauche attendent particulièrement Mohamed VI sur ce terrain réclamant plus ou moins souterrainement de lui à la fois une conduite conforme à l'islam et un retrait progressif du champ religieux. Mais le nouveau roi peut-il ainsi désarmer unilatéralement? Peut-il dilapider des ressources politiques habilement acquises par son père?

– La question de la démocratisation : pour les islamistes la loi de la majorité ne peut écarter la parole de Dieu et la consultation souhaitée par le prophète ne peut servir qu'à la mettre mieux en pratique. Sur cette question ils peuvent rencontrer des soutiens ambigus du côté de l'Istiqlal qui a déjà cherché, dans les premières années de l'indépendance, à devenir le parti dominant sinon unique parce que se fondant sur l'islam commun à tous et sur la lutte pour l'indépendance, qu'il a animé au bénéfice de tous. Mais alors la concurrence roi-islamistes se déplace pour devenir une concurrence islamistes-Istiqlal. D'autre part, l'extrême gauche peut aussi, comme les

islamistes, dénoncer la démocratie formelle qui ne résout en rien la question sociale, ne faisant qu'élargir aux politiques le cercle des privilégiés.

– La question des mœurs et plus particulièrement de la condition de la femme. Hassan II, arguant de son titre de commandeur des croyants, avait conduit, fin 1992, hors débat politique partisan et avec l'appui des oulémas officiels, une réforme limitée du Code du statut personnel et des successions (Moudawana) (19). Mohamed VI a indiqué son souci de faire progresser le statut de la femme et il a engagé une action en faveur de la jeune fille rurale dans le cadre de la semaine de solidarité de début novembre 1999. Sur ce terrain il est aussi attendu par les islamistes et par d'autres imposants courants d'opinion. Au nom du gouvernement Youssoufi, le Secrétaire d'État Saïd Saâdi a proposé un « *plan d'intégration de la femme dans le développement* » impliquant une réforme de la Moudawana, l'adoptant aux conventions internationales signées par le Maroc et aux principes universalistes, dont l'égalité hommes femmes. Mais s'est alors très vite constitué en réplique, le 7 novembre 1999, une « *organisation nationale de protection de la famille* » incluant aussi bien des islamistes intégrés au sein du Parti de la Justice et du Développement (Mustapha Ramid, Abdelilah Benkirane et leur parrain intégrateur le docteur Khatib) que l'opposant historique ennemi de Hassan II longtemps exilé, et membre de l'aile gauche de l'USFP, le Fkih Basri. De plus, l'Istiqlal, qui participe pourtant au gouvernement, à fait connaître ses « *désaccords référentiels* ».

– La réforme de l'enseignement : la charte de l'enseignement concoctée par la COSEF (Commission spéciale éducation formation) pose notamment la question du niveau de formation dans les facultés des sciences émettant l'hypothèse selon laquelle il faudrait enseigner ces matières dans la même langue dans le secondaire et le supérieur. Or l'enseignement dans ces facultés se fait actuellement en français alors que la mauvaise qualité de l'enseignement dans le secondaire est imputé à l'arabisation, imposée par l'Istiqlal, et que les classes privilégiés marocaines, même quand elles sont proches de l'Istiqlal, peuvent, tout à la fois, se dire attachées à l'arabisation et placer leurs enfants hors du système scolaire marocain arabisé, particulièrement dans les établissements français. Une réforme véritable de l'enseignement doit donc régler clairement la question, touchant profondément à l'histoire, à l'islam et à l'identité nationale, du bilinguisme, voire du trilinguisme (arabe, français, anglais). Dans son mémorandum d'octobre 1999 adressé au gouvernement Youssoufi, auquel pourtant il appartient, l'Istiqlal l'attaque, entre autres, sur le terrain de l'arabisation mais – précaution compte tenu des orientations de la commission soutenu par le roi et/ou malaise parce que ce parti a promu une arabisation du secondaire souvent jugée catastrophique ? – pas directement sur celui de l'arabisation de l'ensei-

(19) Voir Bernard CUBERTAFOND, *Le système politique marocain, op. cit.*, pp. 88-89.

gnement : « *point n° 12 imposer le respect, dans l'esprit et la lettre, de la constitution en prenant soin de veiller aux valeurs de l'Islam et à la place de la longue arabe dans la vie commune et au sein de l'administration. Entreprendre pour ce faire une campagne de sensibilisation* » (20). Sur l'arabisation, le discours par la force des choses plus ou moins biaisé de l'Istiqlal ne peut que rencontrer les affirmations beaucoup plus ouvertes et péremptoires de beaucoup d'islamistes.

L'islamisme est donc en quelque sorte l'absent ou l'occulté omniprésent du système politique marocain : y penser toujours, n'en parler jamais et souvent se déterminer en fonction de cette menace. Le roi doit aussi composer avec les fortes aspirations apparemment niées au motif que tous les marocains sont des musulmans, voire des islamistes, et que le roi serait le premier d'entre eux. Dans ce conflit souterrain, le roi dispose de sa popularité et de son image (le « *roi des pauvres* », « *un souverain de proximité* ») qu'il se doit d'entretenir en allant sur le terrain social, mais aussi d'une contre-image répulsive, l'intolérance barbare de nombre d'islamistes, ou présumés tels, algériens. Ce qui renvoie au contentieux maroco-algérien dont le règlement faciliterait une solution apaisée au Sahara occidental.

LA NÉCESSAIRE INTÉGRATION AU SAHARA OCCIDENTAL ET LES DIFFICILES RELATIONS AVEC L'ALGÉRIE

Avant l'avènement de Mohamed VI, les manifestations d'étudiants, de diplômés chômeurs puis de retraités des phosphates, à El Ayoun en septembre 1999 (21) auraient sans doute pu être présentées comme un mouvement marginal, devenu violent à la suite de débordements d'extrémistes ou de voyous, et justement réprimé. L'immuable ministre de l'Intérieur, en charge non seulement de l'ordre public mais aussi de l'ensemble du problème aurait pu indiquer ensuite que tout était finalement rentré dans l'ordre : les Sahraouis bénéficiaient d'une généreuse politique de développement marquée par des équipements montrables et remontables à la télévision d'État ; les « égarés » de Tindouf, « retenus » dans des camps sur le sol algérien, revenaient, également devant les caméras, vers leur patrie généreuse et leur roi plein de sollicitude, qui pardonnait ; les populations concernées allaient donc voter massivement en faveur de l'intégration définitive au Maroc lors du référendum, évidemment confirmatif. Si la mission des Nations Unies faisait un travail d'identification des votants objectif, ce qui pour l'instant n'était hélas pas le cas en dépit de l'extrême bonne volonté marocaine, l'indépendance ne pouvait pas être refusée ; c'est pourquoi le

(20) Traduit de l'arabe par la rédaction de la *Gazette du Maroc*, 20 octobre 1999.

(21) Voir Jean-Pierre TUQUOI, « Le fossé se creuse entre Marocains et Sahraouis au Sahara occidental, les manifestations de septembre ont accentué le clivage entre les communautés », *Le Monde*, 28 octobre 1999. Et François SOUDAN, « La vérité sur les émeutes de El Ayoun », *Jeune Afrique*, 19 octobre 1999.

Front Polisario repoussait l'issue fatale, usant d'arguties juridiques pour rendre interminable la phase d'identification des votants. Ce discours officiel aurait pu être facilement repris par la plupart des formations politiques pour qui, même, souvent, le référendum apparaît comme une concession trop facilement faite en 1988 par Hassan II, voire comme une formalité inutile, l'ensemble du territoire et des populations étant déjà intégré socialement et politiquement au Maroc. Certes, le tout répressif, voire l'imposition par le Makhzen d'une histoire officielle n'était déjà plus praticable au Maroc dans les dernières années du roi défunt. Ainsi la grève générale du 5 juin 1996 n'a pas conduit au lugubre processus auparavant engendré par la culture autoritaire (manifestations, émeutes, répression, terreur, glaciation politique). Mais la perception du Sahara occidental reste très particulière au Maroc et ce qui devenait intolérable à Casablanca, Rabat, Fès, ou même Tanger, pouvait être encore admis dans le lointain, mal connu et présumé menaçant et coûteux, à El Ayoun ou à Smara. Les manifestants peuvent plus facilement y être présentés comme des ennemis irréductibles du Maroc, manipulés par l'Algérie jalouse, rebelles chroniques prisonniers de cultures étrangères, et pouvant même appartenir à des races différentes, assistés, coûteux et ingrats.

Or cette vision faussée du problème pouvait conduire le Maroc vers une catastrophe politique. Elle pouvait aboutir, avec ou sans référendum confirmatif, vers un problème séparatiste du type de celui révélé en 1999 au Timor oriental alors que la réaction très rapide de Mohamed VI pourrait ouvrir la voie, ici encore avec ou sans référendum, à une intégration sociale pacifique des populations dans le cadre d'une autonomie évolutive et contrôlée. Les émeutes, sur lesquelles les journalistes étrangers ont pu – autre nouveauté – enquêter sans contrôle, ont révélé un profond mécontentement des populations sahraouies qui peuvent s'estimer colonisées par des marocains du nord avant tout soucieux de bénéficier de salaires bonifiés et de places garanties alors qu'eux-mêmes sont souvent méprisés, relégués dans des camps-bidonvilles dans l'attente de l'hypothétique référendum, et réprimés par une police honnie qui perpétue ici ses plus mauvaises habitudes, ailleurs plutôt abandonnées. Le nouveau roi a donc opté pour une approche sociale et politique du problème en utilisant il est vrai des pistes et orientations ouvertes par son père mais jusqu'alors peu suivies : il a rapidement envoyé des ministres sur place pour écouter et régler des problèmes concrets ; il a créé une commission sur le Sahara qui doit inclure des représentants réels de la population, au-delà des seuls grands notables inféodés ; il pourrait donner ici corps à la régionalisation introduite par son père dans la constitution en 1992 et restée jusqu'alors relativement théorique. À noter d'ailleurs qu'Abraham Serfaty, dont le retour au Maroc est concomitant de la révocation de Driss Basri et de l'inflexion de la politique au Sahara occidental, a constamment évoqué la nécessité d'une solution « *ni vainqueur, ni*

vaincu », voire confédérale selon lui permise par une ancienne déclaration de Hassan II : « *qu'on me laisse le timbre et le drapeau et tout le reste est négociable* » (22). On reste toutefois, pour l'instant, bien loin de ces solutions extrêmes, la commission de suivi des affaires sahariennes se contentant d'examiner, entre autres, le 8 décembre 1999, la question des modalités d'élection du conseil consultatif pour les affaires sahariennes. Reste que, si le référendum ne peut se faire pour les raisons déjà indiquées (désaccords interminables sur les listes des votants, obstruction d'une ou des deux parties par crainte de tout perdre), on peut imaginer une solution souple qui pourrait sauver la face des parties en fait concernées (Maroc, Polisario, Algérie), ouvrant des possibilités d'évolution dans tel ou tel sens non fixé à l'avance. Et ainsi apaiser les tensions, ouvrir des perspectives à chacun, laisser faire le travail du temps et éloigner toutes explosive solution-couperet. Mais cela suppose l'accord de l'Algérie comme l'a indiqué le président Bouteflika en novembre, dans un entretien à Europe 1 : « *Je voudrais simplement vous faire constater que, d'année en année, le Maroc est en train de renvoyer le référendum. (...) Je crois savoir que les Sahraouis, eux, sont prêts à aller au référendum. Alors, pourquoi le Maroc renvoie. (...) C'est un problème d'abord maroco-sahraoui et si le référendum est appliqué, moi je peux tout de suite vous donner une lettre écrite disant que l'Algérie s'engage à reconnaître les résultats du référendum quels que soient les résultats. Si par contre, on y allait par une voie non référendaire, c'est-à-dire non conforme à la Charte des Nations Unies et aux résolutions des Nations Unies, l'Algérie est partie prenante* » (23).

Or les relations entre les deux pays ne sont pas bonnes. Certes, elles avaient amorcé une nette amélioration après l'élection du président Bouteflika : une rencontre prochaine avec Hassan II était sérieusement évoquée juste avant sa mort ainsi que la réouverture de la frontière fermée à la suite des actions islamistes au Maroc en août 1994 ; le président Bouteflika avait évoqué dans des termes extrêmement chaleureux – très inhabituels dans la bouche d'un dirigeant algérien et même sidérants pour les marocains – l'accueil très généreux donné à la résistance algérienne par Mohamed V et son fils, notamment dans la région d'Oujda, d'où le président algérien est originaire, son affection respectueuse et son estime, très ancienne, pour Hassan II, la densité des relations humaines, et aussi des trafics clandestins qui perdurent des deux côtés de la frontière en dépit de sa fermeture officielle. Étaient aussi évoqués, notamment dans des messages réciproques, l'avantage, partagé, qu'il y aurait à avoir des positions communes, bilatérales et aussi dans le cadre de l'Union du Maghreb arabe, face à l'Union européenne et pour le dialogue euro-méditerranéen. Or, le rapprochement semble avoir

(22) Entretien à *Maroc-Hebdo* du 7 février 1998 reproduite in Abraham SERFATY, *Le Maroc du noir au gris*, Sylepse, 1998, pp. 100-101.

(23) Cité par *Maroc-Hebdo*, 12 novembre 1998.

été brisé net depuis le massacre de 20 civils algériens, le 14 août, au lieu-dit Bouayach, à 11 kilomètres de la frontière avec le Maroc, près de Béni Ounif et dans la région de Béchar. Ce massacre a été imputé en Algérie à un groupe dirigé par Boualem Bouchi et qui aurait trouvé refuge au Maroc (24). Le Président, notamment dans un discours à Béchar, début septembre, lors de sa campagne pour le référendum sur la concorde nationale, a mis en cause le Maroc, ce qui a entraîné un démenti catégorique du roi, les autorités marocaines insistant sur leur refus constant d'accueillir des islamistes algériens et protestant contre des incursions terrestres et aériennes algériennes sur le territoire algérien. On peut aussi émettre l'hypothèse de manipulations de part et d'autre dans le but d'empêcher le rapprochement, de créer des tensions justifiant une politique répressive et légitimant les forces d'ordre, la haute hiérarchie militaire en Algérie, l'ex-ministre de l'Intérieur au Maroc. Reste que dans une perspective de développement, la fermeture des frontières, avec les trafics et les dissimulations qu'elle implique, est une absurdité, que marocains et algériens ont, en dépit de leur brouille depuis 1994, bien pu coopérer pour la construction du gazoduc qui traverse le Maroc du Nord jusqu'au Sud de Tanger avant de rejoindre l'Espagne par voie sous-marine, que des contacts techniques peuvent se poursuivre, notamment sur la question de l'ouverture des frontières, que le président Bouteflika a entrepris de sortir l'Algérie de l'isolement paranoïaque et qu'il peut réussir à s'affranchir des tuteurs militaires et à affirmer une politique d'entente maghrébine, que le limogeage de Driss Basri peut permettre à Mohamed VI d'être mieux informée sur la réalité aux frontières, enfin que le Maroc a besoin de se concerter avec son voisin sur les évolutions envisageables au Sahara occidental. Par conséquent, le rapprochement n'est peut-être que différé.

(24) Selon le journal algérien *El Watan* du 24 novembre 1999, le même groupe « basé de l'autre côté de la frontière sur le territoire marocain », aurait déposé une bombe artisanale sur la voie ferrée à 45 kilomètres de Béchar : le 20 novembre au matin l'explosion aurait provoqué le déraillement de deux machines, des dégâts sur la voie n'aurait pas fait de victimes.